



CDI terminé sans savoir et je travaille toujours!!!

Par **DELPHLA**, le **14/09/2011** à **16:37**

Bonjour à tous,

J'ai convenu avec mon employeur d'une rupture conventionnelle et nous nous étions mis d'accord sur une date de départ le 16 septembre.

J'apprends le 12/09 que j'ai travaillé le 11 et le 12 au matin, sans contrat et donc sans assurance en déplacement puisqu'ils ont en fait clôturer mon contrat le 09/09.

Quels sont mes recours? comment peuvent-ils me payer??

J'ajoute je n'ai reçu aucun documents de fin de contrat de la part de mon employeur

Merci de votre réponse

Par **P.M.**, le **14/09/2011** à **20:29**

Bonjour,

De toute façon l'employeur doit vous rémunérer jusqu'au terme réel de votre contrat de travail et des heures effectuées...

Si la date effective mentionnée pour la rupture conventionnelle était le 16 septembre, normalement vous deviez travailler jusqu'à cette date...